

FICHE PROJET

« Des perspectives résidentielles pour des ménages dont le bail ne glisse pas : un cadre partagé et un accompagnement renforcé »

## Le constat de départ

Le bail glissant est utilisé par différents opérateurs comme une solution de transition menant vers le logement autonome de droit commun.

Généralement les baux sont portés par un opérateur (le plus souvent une association financée par le Conseil général ou l’Etat) qui se charge d’accompagner les ménages dans le logement jusqu’au glissement de celui-ci et le retrait des acteurs engagés dans le projet.

Dans un certain nombre de cas, le bail glisse au bout d’une période définie en amont, après accord des trois parties concernées : le ménage, le bailleur et l’opérateur.

Cependant, un nombre important de baux ne parviennent pas à glisser au terme de la période d’accompagnement lié au logement.

## Les principaux objectifs

**C’est pourquoi, face à ces problématiques le projet est basé sur** :

- La relation privilégiée de coopération entre bailleurs et opérateurs au service de la compréhension des enjeux de la situation bloquée pour une amélioration et un déblocage de celle-ci,

- Un étayage fort au niveau de l’accompagnement social mis en place avec une remise à plat des objectifs et un nouveau paramétrage qui correspond mieux à la situation actuelle des ménages,

- La volonté de mieux comprendre les impératifs de chacun des acteurs et de prolonger une réflexion de fond sur la définition du bail glissant et de ses finalités, ceci dans le but de faire évoluer cet outil dans l’intérêt des ménages, et des opérateurs.

Les moyens mis en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés :

- Mettre en avant un accompagnement social global, pluridisciplinaire et adapté aux ménages grâce au recrutement de travailleurs sociaux dédiés à ce projet,

- Etablir un diagnostic approfondi des freins au glissement des baux et des pratiques de chacun des acteurs face à ces situations, dans le but d’agir de façon concertée sur les causes profondes de non glissement,

- Créer des outils qui permettent de définir entre partenaires du projet un cadre partagé et reproductible de glissement du bail (ou de relogement plus adapté),

- Rendre plus cohérentes les solutions proposées aux ménages, grâce à l’ingénierie de projet et de coordination d’acteurs (bailleur/opérateur) autour de ces objectifs communs via l’AFFIL.

## Le territoire couvert :

L’offre de logements accompagnés se situe sur l’ensemble de l’Ile-De-France.



## Les acteurs

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prescripteurs**  | **Coordination du partenariat et de l’action**  | **Opérateurs**  | **Partenaires**  |
| Coopération et Famille Efidis France Habitation Logement Francilien OSICA  | *Association Francilienne* *Pour Favoriser l’Insertion dans le Logement*  | GIP HIS Initiatives 77 Lien Yvelinois  | Etat, Conseils Généraux d’Ile-De-France, Institutions et associations en charge d’accompagnements spécifiques santé, emploi…)  |

## Le financement

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Co-financeurs au titre de l’accompagnement social dans le logement**  | **Co-financeurs au titre de la Gestion Locative Adaptée**  | **Co-financeurs au titre du suivi des mesures**  |
| *Etat,* *Conseil Général 78*  | *Conseil Général 77*  | Coopération et Famille Efidis France Habitation Logement Francilien OSICA  |

## Budget synthétique de l’action

Date de mise en œuvre : **premier trimestre 2015**